

DATE DE PUBLICATION : 22 septembre 2022

La directrice des Infrastructures, de l'Innovation et des paiements

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 20 septembre 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Mathieu GEX, chef du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Marie-Aline VIVES, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Julien LASALLE, chef du service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pierre BIENVENU, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Muriel FOUCAUD, chef du service des Règlements interbancaires, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Antoine KAH, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Règlements interbancaires.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Adeline BACHELLERIE, chef du service de la Monnaie Digitale et de l'Innovation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-Catherine BOHNERT, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Monnaie Digitale et de l'Innovation.

Délégation permanente est donnée M. Pierre BERGER, chef du service Résilience et études sur les Infrastructures de Marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Silvia GABRIELI, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Résilience et études sur les Infrastructures de Marché.

Fait à Paris, le 21 septembre 2022

Claudine HURMAN